SYNDICAT MIXTE DE GESTION CONSERVATOIRE

Α

RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SOMMAIRE

Comité syndical du 6 avril 2011

acte	référence	Intitulé		
		Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 16 février 2011		
		Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 9 mars 2011		
Délibération	01(06/04/11)	Approbation du compte administratif 2010		
Délibération (annulée)	02(06/04/11)	Approbation du compte de gestion 2010		
Délibération	03(06/04/11)	Annulation d'une exemption de droit d'inscription		
Délibération	04(06/04/11)	Organisation d'une soirée à thème de musique baroque		
Délibération	05(06/04/11)	Tarifs des droits d'inscription pour la rentrée 2011 -2012		
Délibération (annulée)	06(06/04/11)	Demande de dérogation au tarif de droit d'inscription		
Délibération	07(06/04/11)	Classe à horaires aménagés du Mont d'Or à Manoque		
Délibération	08(06/04/11)	Versement des participations statutaires		
Délibération	09(06/04/11)	Adaptation du tableau des emplois administratifs		
Délibération	10(06/04/11)	Demande de dérogation		
Délibération	11(06/04/11)	Election du Président et des deux Vice-Présidents au Comité Syndical		
Question diverse		Résultats des élections des représentants au Conseil d'Etablissement		
Question diverse		Bilan de la manifestation « variations japonaises »		

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie 04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mercredi 6 avril 2011 à 17 heures dûment convoqué par lettre individuelle en date du 15 mars 2011, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents:

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte

Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes des Trois Vallées

Monsieur Robert LAURENTI, représentant la Communauté de Communes Durance Luberon Verdon

Monsieur Pascal ANTIQ, représentant la Communauté de Communes Durance Luberon Verdon

Monsieur René MASSETTE, Conseiller Général

Monsieur Claude FIAERT, Conseiller Général

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD

Madame Christine JOLY, Directrice administrative du CRD

Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique du CRD

Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale

Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil général

Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la Communauté de Communes Durance Luberon Verdon

Etaient absents excusés:

Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale

Madame Nadine VOLLAIRE, représentant la Communauté de Communes des Trois Vallées

Délibération n° 01(06/04/2011)

Objet: Approbation du compte administratif 2010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Entendu le rapport du Vice-Président présentant le compte administratif 2010,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2010 de la manière suivante :

Pour la section de fonctionnement

En recettes

Le montant total des recettes s'élève à 2 281 098,07 euros, montant légèrement supérieur à la prévision budgétaire.

En dépenses

Le montant total des dépenses s'élève à 2 228 449,34 euros, soit une diminution de 504 772,93 euros par rapport à la prévision budgétaire.

Pour l'année 2010, on enregistre un excédent de 52 648,73 euros soit un excédent cumulé global de 585 485,83 euros.

Pour la section d'investissement

En recettes

Le montant total des recettes s'élève à 108 547,27 euros, somme supérieure à la prévision budgétaire.

En dépenses

Le montant total des dépenses est de 46 398,41 euros, soit une diminution de 58 623,88 euros par rapport à la prévision budgétaire

Pour l'année 2010, on enregistre un excédent de 62 148,86 euros.

- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 6 avril 2011. Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Délibération n° 03(06/04/2011)

Objet : Annulation d'une exemption de droits d'inscription

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Entendu le rapport du Président présentant la nécessité d'annuler l'exemption de droits d'inscription dont a bénéficié Madame Edith Rastelli ; cette annulation est motivée par sa cessation d'activité au sein du Conservatoire suite à son départ à la retraite.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** l'annulation de l'exemption de droits d'inscription dont a bénéficié Madame Edith Rastelli,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 6 avril 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Délibération n° 04(06/04/2011)

Objet : Organisation d'une soirée à thème de musique baroque

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu les délibérations du Comité syndical des 16 février et 9 mars 2011,

Entendu le rapport du Président présentant les modifications intervenues dans le cadre de la programmation artistique du Conservatoire relatives à l'organisation de la soirée à thème de musique baroque « les tourments de l'âme » ; ces modifications ont été intégrées dans le tableau récapitulatif ci-joint,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver les modifications intervenues dans la cadre de la programmation d'une soirée à thème de musique baroque « les tourments de l'âme » prévue à la Fondation Carzou à Manosque le vendredi 8 avril 2011 à savoir :
 - 1. l'intervention de 3 musiciennes au lieu de 4 dont la rémunération respective de 250 euros net reste inchangée ;
 - 2. le remboursement des frais de déplacement des trois musiciennes.
- d'approuver le tableau récapitulatif de janvier à juin 2011 de la programmation artistique intégrant les modifications précitées.
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 6 avril 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Programmation artistique du Conservatoire de janvier à juin 2011

Prestation	Lieu et date	Nature des dépenses	Coût estimatif
Stage de chant pour les élèves	Manosque – 18/12/2010	Rémunération Maryianna PAVLOVA	450
Animations en milieu scolaire		Rémunération des intervenants	3 000
« Pour un petit bout de roseau » Interventions écoles, MJC et médiathèque	Manosque et Digne Janvier, mars, avril, juin	Rémunération G. Alhambra Défraiements Défraiements 4 enseignants du CRD	480
Concert OPUS	Manosque 22 janvier 2011	Intervention d'OPUS Frais d'entretien Eglise Saint- Saveur SACEM	4 000 100
Master classe et concert LAZAREVITCH	Manosque - Carzou 12-13 février 2011	Rémunération S. Lazarevitch (stage, concert) Rémunération J. Allouche, J. Dufour (concert) Défraiements Droits SACEM	900 1 000 200 100
Master classe de danse classique	Théâtre de Sainte- Tulle 19-20-21 février 2011	Rémunération Compagnie Grenade Rémunération Laurence Commandeur Défraiements	2 186,26 390,00 195,60
Week-end musical Master classe Concert Jean le Bleu	« Jean le Bleu » à Manosque 4 et 6 mars 2011	Rémunération Bruno RIGUTTO, pianiste Hébergement (2 nuitées)	1 200 1 000
Master classe	Digne les Bains 13 mars	Rémunération deux guitaristes Rémunération Tchakounté et Pura fé Hébergement pour 7 personnes (1 nuitée) Droits SACEM	948,50
Musique traditionnelle japonaise Gidayu	Fondation Carzou 19 mars	Rémunération des 2 intervenants Hébergement	1 500 500
Concert baroque « Les Tourments de l'âme »	Fondation Carzou Manosque 8 avril 2011	Rémunération des 3 intervenants Frais de déplacements	750
Stage sound painting	Digne les Bains 2 avril – 7 mai – 9-10 juin	Rémunération David CARION Forfait défraiements	2 500 200
Master classe blues	Digne René Char - mai	Rémunération des intervenants	1 000
Master classe danse contemporaine	28 et 29 mai	Rémunération des intervenants	1 000
Concert « Jazz dpt. Quintet »	28 mai – Digne les Bains	Rémunération des 4 intervenants	800
Projet Charpi	11 juin	Partenariat	3 000
Le Géant de l'Amazonie	Manosque Digne-les-Bains 10 – 18 juin	Rémunération intervenants sound painting Rémunération intervenants B. Verdier SACEM Eléments de décors	3 800 500 300
TOTAL		LIGHTERIES DE DECOTS	32 000,36

Délibération n° 05(06/04/2011)

Objet: Tarifs des droits d'inscription pour la rentrée 2011 - 2012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Entendu le rapport du Président présentant l'augmentation des tarifs des droits d'inscription pour la rentrée du Conservatoire 2011 – 2012,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** l'augmentation des tarifs actuels de + 2,5 % comme indiqué dans le tableau ci-joint pour la rentrée 2011 2012.
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 6 avril 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Délibération n° 07(06/04/2011)

Objet : Classe à horaires aménagés du collège du Mont d'Or à Manosque

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Entendu le rapport du Président présentant le bilan pédagogique des CHAM au collège du Mont d'Or à Manosque. Suite à ce bilan positif, il est proposé de poursuivre ces classes musicales et de créer une nouvelle classe de 6ème de chant choral. Il est précisé que cette nouvelle classe n'entraîne aucune incidence financière pour le Conservatoire.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la poursuite des classes musicales existantes au sein du collège du Mont d'Or;
- **de créer** une classe de $6^{\rm ème}$ de chant choral afin de couvrir l'ensemble des classes du collège, de la $6^{\rm ème}$ à la $3^{\rm ème}$.
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 6 avril 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Délibération n° 08(06/04/2011)

Objet: Versement des participations statutaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu le budget primitif 2011 voté en Comité syndical du 9 mars 2011,

Entendu le rapport du Président faisant état de la nécessité de préciser la périodicité des versements de la participation statutaire des trois collectivités territoriales adhérentes au Conservatoire.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le versement des participations statutaires de la manière suivante :
 - ► Communauté de Communes des Trois Vallées : versement mensuel sur l'année 2011 pour sa participation à hauteur de 504 848,12 € ;
 - ▶ Communauté de Communes Luberon-Verdon-Durance : versement mensuel sur l'année 2011 pour sa participation à hauteur de 650 463,10 € ;
 - ▶ Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence : un acompte en janvier, un acompte en mai et le solde en septembre 2011 pour sa participation à hauteur de 730 000 €.
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 6 avril 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Délibération n° 09(06/04/2011)

Objet: Adaptation du tableau des emplois administratifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la délibération n° 12(16/02/11) en date du 16 février 2011 relative à l'adaptation du tableau des emplois administratifs du Conservatoire,

Entendu le rapport du Président rappelant que lors du Comité syndical du 16 février 2011, il avait été décidé de créer à compter du 1^{er} mars 2011 un poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et de supprimer à cette même date un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs 1^{ère} classe. La création de poste devait permettre de nommer Madame Sylvie Sanchez, lauréate de l'examen professionnel. Cette nomination est soumise à la règle de quota vérifiée par le Centre départemental de gestion de la Fonction publique territoriale. Compte-tenu du respect de ce quota, la nomination n'est pas possible pour l'année 2011. Il est donc nécessaire d'abroger la suppression du poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'annuler la suppression d'un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mars 2011;
- d'autoriser le Vice-Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 6 avril 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Délibération n° 10(06/04/2011)

Objet : Demande de dérogation de tarif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Entendu le rapport du Président présentant la demande de dérogation de tarif présentée par Victoria Pierson. Cette personne est étudiante et assume financièrement des frais d'inscription. Compte tenu de ses faibles revenus, elle souhaiterait que le quotient familial le moins élevé soit appliqué portant son montant d'inscription à 102 euros au lieu de 214 euros.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **de refuser** la demande de dérogation présentée par Victoria Pierson et d'appliquer le tarif de 214 euros pour son inscription 2010 2011 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 6 avril 2011.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Délibération n° 11(06/04/2011)

Objet : Election du Président et des deux Vice-Présidents au Comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la délibération n° D-SAJ-12(31/03/11) de l'Assemblée départementale en date du 31 mars 2011 portant désignation des quatre conseillers généraux suivants en qualité de membres titulaires au Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire :

- Félix Moroso
- René Massette
- Sylviane Chaumont
- Claude Fiaert

Entendu le rapport du Président précisant que suite à la désignation de quatre conseillers généraux suite au renouvellement de l'Assemblée départementale, il est nécessaire de procéder à l'élection du Président et de deux Vice-Présidents au Comité syndical,

Après avoir procédé à l'élection,

DECIDE

- de désigner les membres du Comité syndical aux délégations suivantes :
 - > Président du Syndicat Mixte de Gestion : Félix Moroso, Conseiller général
 - → 1er Vice-Président : Pascal Antiq, représentant de la Communauté de Communes Luberon Verdon Durance
 - → 2ème Vice-Président : Pierre Suzor, représentant de la Communauté de Communes des Trois Vallées
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 6 avril 2011. Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,